

Expansion territoriale récente du Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* en Picardie continentale : l'exemple remarquable de la colonie de reproduction du site du Paté Noyé à Péronne (80) en 2023

par Thierry RIGAUX et Charline LEFÈVRE



Photo 1 : Au milieu de la Somme, l'îlot boisé du Paté Noyé accueille diverses colonies arboricoles, dont celle des Hérons garde-bœufs.

La progression en Picardie des populations de Hérons garde-bœufs s'est vue confirmée sur la période 2021-2023, au fil des enquêtes et prospections diverses. Les résultats du dénombrement des oiseaux de la mi-janvier 2021 ont, par exemple, révélé une abondance inédite de l'espèce (RIGAUX, 2021).

En 2022, une première reproduction à distance du littoral a été documentée sur le site du « Paté Noyé », au Sud du quartier de Sainte-Radegonde à Péronne (COMMECY, 2022).

Cette année 2023, différents inventaires de cette colonie recourant à l'utilisation d'un drone ont permis

de révéler la progression étonnante de cette population nicheuse. C'est l'objet de la présente note d'en rendre compte.

Matériel et méthode

Des sorties ont été réalisées aux dates suivantes : 8 mai, 24 mai, 21 et 23 juin, 4 juillet, 21 juillet, 9 août, 15 août par les observateurs suivants : Thierry RIGAUX et Charline LEFÈVRE.

Elles ont consisté en des observations aux jumelles et au télescope à partir d'une berge du grand plan d'eau située au nord de l'îlot de nidification présenté par une

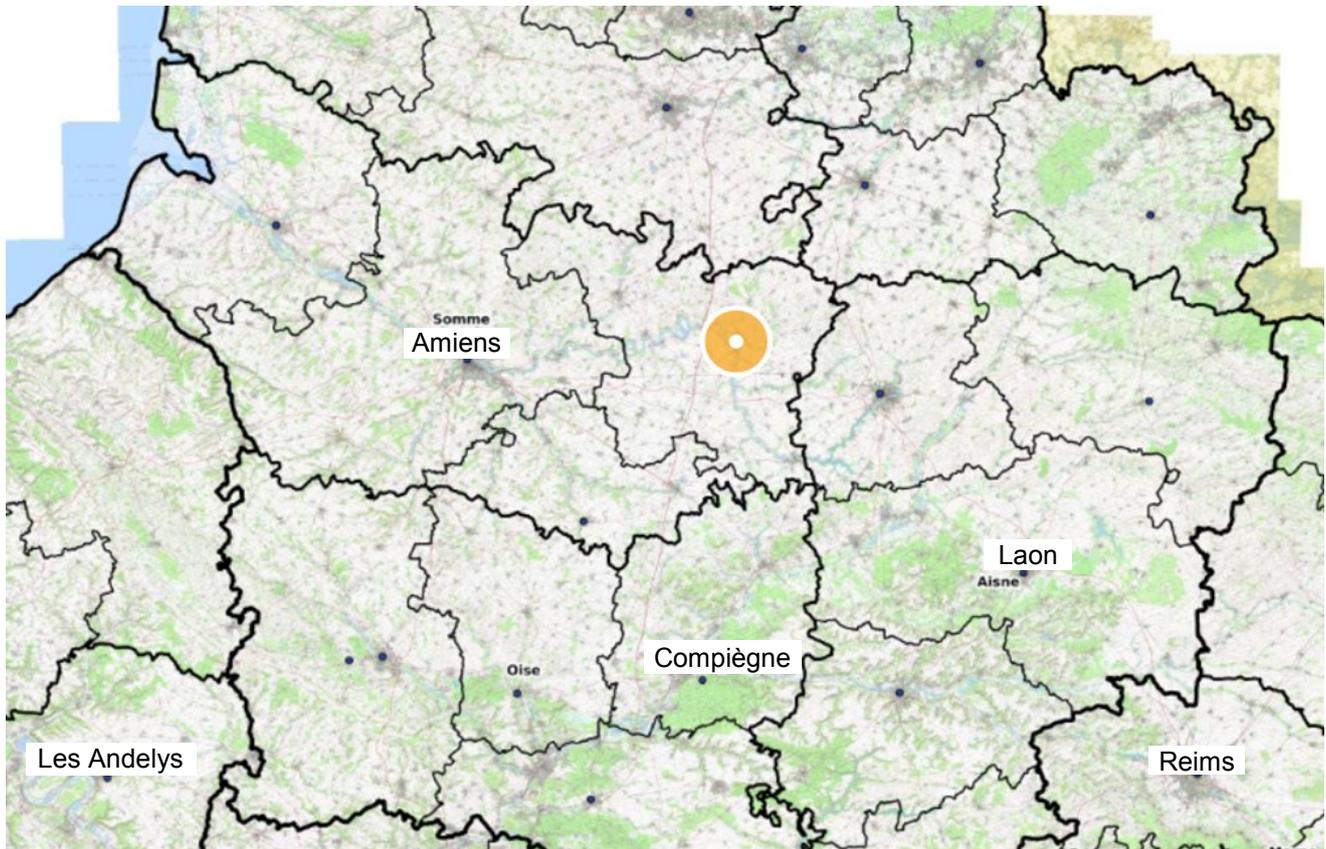


Figure 1 : Localisation de la colonie de reproduction de Héron garde-bœufs de l'Est de la Somme illustrant son caractère relativement continental.

photo dans l'article de 2022 évoqué ci-dessus. Ces observations du sol ont été complétées par l'acquisition d'images aériennes indispensables pour voir la face sud de l'île opposée au point d'observation et pour découvrir des parties plus basses de la canopée situées peu ou prou au centre de l'île.

Le matériel utilisé est le Mavic Pro 2 de la marque DJI. Comme toujours, concernant notre pratique personnelle, les survols se sont faits à la fois dans le respect des règles aéronautiques en vigueur et dans celui de la quiétude des oiseaux, aucun dérangement significatif n'ayant été observé.

Afin d'inciter les personnes qui souhaiteraient utiliser un drone à des fins similaires à respecter les bonnes pratiques, nous fournissons ici deux références rappelant les règles d'usage :

https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage311_2016_Art7.pdf

<http://www.espaces-naturels.info/legislation-qui-s-adapte>

Nous souhaitons également inviter les personnes qui souhaiteraient faire des images dans une logique d'inventaire et de suivi à se rapprocher des associations locales pour que les survols soient concertés avec les naturalistes éventuellement déjà impliqués dans le suivi des sites concernés de telle sorte que les survols soient limités en nombre.

Résultats et discussion

Les différents survols réalisés (les plus riches en apport d'information sur la colonie) ont révélé :

- de l'ordre de 20 couples nicheurs le 8 mai, dont le nombre minimal certain n'est plus que d'une quinzaine le 24 mai, les fluctuations pouvant provenir de la hauteur et de l'incidence des images, certains nids étant cachés par la canopée,
- deux nids avec respectivement 1 et 3 œufs le 4 juillet,
- 20 à 30 adultes nuptiaux en position d'incubation le 21 juillet (très probablement au moins 25),
- 35 pulli et juvéniles le 15 août accompagnés d'une quinzaine d'autres individus (dont min 10 adultes) avant le retour des autres garde-bœufs sur la colonie servant également de dortoir.

Il ne nous a pas été possible de distinguer jeunes et adultes à l'occasion du retour des oiseaux au dortoir mais l'arrivée vespérale de 112 Hérons garde-bœufs à la colonie le 15 août a porté l'effectif global de l'espèce sur le site à la tombée de la nuit à plus de 160 individus.

Cette croissance de la colonie (estimée à 25 couples nicheurs pour cette année 2023), aussi peu de temps après son apparition, nous semble remarquable par sa vigueur.

Il est vrai qu'elle intervient dans un contexte d'essor généralisé de l'espèce dans le nord de la France et tout particulièrement en Picardie où les observations de groupes significatifs d'oiseaux en période de reproduction ou en période inter-nuptiale sont de plus en plus fréquentes, que ce soit dans l'Oise ou plus encore dans l'Aisne.

En Normandie, un peu plus méridionale et « atlantique », la progression de l'espèce est spectaculaire. Ainsi, en 2023, selon Alain CHARTIER (comm. pers.), « le Héron garde-bœufs a continué à progresser sur l'ensemble des marais du Cotentin et du Bessin. Les 3 colonies du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin abritant des nids de cette espèce doivent avoisiner les 600-700 couples reproducteurs. Avec une productivité moyenne de 2 jeunes, il est probable que 2500 à 3000 individus fréquentent le PNR ce mois d'août ».

En Picardie, il nous paraît vraisemblable que l'espèce se reproduise déjà dans l'Aisne et/ou dans l'Oise mais que les sites de reproduction n'aient pas encore été trouvés. La probabilité de cette hypothèse se trouvera renforcée si nous découvrons en 2024 une ou des colonies fortes d'un nombre important de couples mais l'exemple de la colonie du Paté Noyé à Péronne montre qu'une telle découverte ne signifierait pas pour autant une ancienneté de l'installation de la

colonie, tellement l'essor de l'espèce peut être rapide. Si les stationnements printaniers et estivaux se prolongent et se renforcent dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, l'observation des mouvements d'oiseaux en début ou en fin de journée, complétée éventuellement par l'utilisation d'un moyen d'observation aérien (drone en particulier) devrait permettre de localiser les éventuelles colonies et d'en assurer une estimation.

Enfin, le suivi de la colonie du Paté Noyé (Péronne, 80) ce 20 septembre 2023 au soir a permis de repérer encore deux jeunes garde-bœufs non émancipés, pas ou à peine volants, tandis que l'observation des retours à la colonie servant de dortoir a permis de comptabiliser 212 individus, effectif dépassant encore celui recensé au mois d'août et suggérant d'éventuelles arrivées d'autres contrées.

Bibliographie

RIGAUX T. (2021). Le Héron garde-bœufs, une espèce en pleine progression en Picardie. Mise au point après les dénombrements de la mi-janvier 2021. L'Avocette (45) 1 : 38-43.

COMMECY X. (2022). Première reproduction du Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* en Picardie en dehors du littoral. L'Avocette (46) 1 : 28-30



Photo 2 : Les Hérons garde-bœufs se nourrissent souvent dans les prairies. © Thierry RIGAUX

Thierry RIGAUX
11 rue d'Armor
80090 AMIENS
rigaux.th@gmail.com
Mobile : 06 73 30 62 46

Charline LEFÈVRE
3 Rue de l'Enfer
80480 DURY
charline.lefevre60@orange.fr

• Recommandations aux auteurs

Les manuscrits assortis des illustrations, graphiques et photographies sont soumis à un comité de lecture avant publication, ils sont à adresser au rédacteur en chef Xavier COMMECY par courrier électronique en fichier attaché.

Le manuscrit suivra autant que possible le plan suivant :

- introduction situant le sujet et posant le problème ou la question,
- matériel et méthodes,
- résultats, discussion, conclusion.

Il comprendra : le titre complet indiquant la localisation du site d'étude, une proposition de titre courant, les noms du ou des auteurs avec les prénoms en toutes lettres, l'adresse complète (postale et courriel), ou les différentes adresses si nécessaire.

Tout article sera accompagné d'un résumé en français d'une dizaine de lignes au maximum, de mots-clés et, si possible, de la traduction en anglais du titre, des mots-clés et du résumé.

Les textes en version informatique seront rédigés sous un logiciel de traitement de texte et présentés de la manière la plus simple possible, sans mise en page.

Les titres et sous-titres seront en caractères gras mais le reste du texte sera en Arial d'un corps de 10 points avec un alignement à gauche sans enrichissement des caractères (gras, souligné, etc). Les paragraphes seront marqués par deux retours chariots. Les noms scientifiques seront en italiques.

Par convention, les noms scientifiques de genre et d'espèce sont accordés au masculin. Les noms d'espèce s'écrivent en minuscules sauf pour la première lettre du nom de genre. Les noms vernaculaires peuvent être utilisés si un rappel de l'équivalence du nom scientifique est fait à la première mention du nom vernaculaire. Les noms de genre, famille, ordre, classe et embranchement prennent une majuscule sauf s'ils sont employés comme nom générique de plantes ou d'animaux.

Les illustrations (graphiques, cartes, tableaux, photos, dessins, croquis) devront répondre aux critères de qualité détaillés ci-dessous. Ils seront numérotés, signalés dans le texte par leur titre et leur légende en caractères de couleur et fournis à part, dans le format suivant :

- les figures (courbes, diagrammes) dans un fichier au format tableur avec la feuille de données ;
- les tableaux au format tableur ;
- les dessins et croquis à une résolution de 300 dpi et au format .jpeg ;
- les photos numériques en taille 10x15 cm, à une résolution de 300 dpi et au format .jpeg ;
- les versions numérisées des documents, de taille 24x36 mm en 2700 dpi et au format .jpeg ;
- chaque illustration sera accompagnée d'une légende avec, si possible, sa traduction en anglais ;
- on veillera à ce que la taille de chaque illustration soit compatible avec le format A4 vertical de la revue, en restant lisible.

Les références bibliographiques seront regroupées en fin d'article et rangées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Elles doivent toutes être citées dans le texte sous la forme : nom de l'auteur (en petites majuscules) suivi d'une virgule puis de l'année de publication, le tout entre parenthèses (AUTEUR, année de publication).

S'il y a deux auteurs, ils sont tous les deux cités, s'il y en a plus, seul le premier est cité suivi de « *et al.* ».

Les références bibliographiques doivent mentionner au minimum :

• **Livre** : auteur(s), année, titre. Éditeur. Ville d'édition. Nombre de pages.

Exemple : DUBOIS P. J., YESOU P., MARÉCHAL. P. & OLIOSO G., 2000., Inventaire des oiseaux de France. Nathan. Paris. 400 p.

• **Article** : auteur(s), année, titre. Titre de la revue, volume. Tome, pages.

Exemple : KERAUTRET L., 1991, Une liste rouge des Amphibiens et des Reptiles pour le Nord - Pas-de-Calais. Le Héron, 24, 1, 46-47 p.

• **Rapport d'études** : auteur(s), année, titre. structure(s) maître(s) d'ouvrage, structure(s) maître(s) d'œuvre, nombre de pages.

Exemple : DELCOURTE M., FARDOUX P., HÉLIN C., 1996. Statut de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) dans les forêts domaniales du Parc naturel régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut : la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers et la forêt de Marchiennes. Mémoire de stage de Maîtrise de Biologie des Populations et des Écosystèmes, Office National des Forêts et Université des Sciences et Technologies de Lille. 38 p + annexes.

• **Sites Internet** (limités aux sites des institutions officielles, des universités, des musées, des scientifiques, etc.) :

auteur(s), année de publication, titre de la page, adresse complète de la page, date de consultation ;

Exemple : FRANÇOIS R., 2004. Engoulevent potentiel en forêt de Compiègne.

<http://fr.groups.yahoo.com/group/obspicardie/message/5926>, consulté le 19/02/08.

Le texte sera relu par les membres du comité de relecture permanent et éventuellement par des membres des programmes concernés par la publication. Le texte sera ensuite retourné à l'auteur (ou au 1^{er} auteur) par le rédacteur en chef de la publication si des modifications sont proposées. Après acceptation de la version révisée par l'auteur et le comité de lecture, l'article sera mis en page et publié.

Un tiré-à-part en version informatique au format PDF pourra être adressé à chaque auteur qui le souhaite.

L'envoi d'un article à la rédaction de l'Avocette suppose que l'(es) auteur(s) a (ont) pris connaissance des recommandations et qu'il(s) les accepte(nt).